

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

Commune de Gruffy

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Session ordinaire

Mmes, M. les Membres du Conseil Municipal

Se sont réunis dans la Salle de la Mairie pour la réunion qui a eu lieu :

Le MARDI 21 MAI 2024

à vingt heures.

Convocation envoyée le 14 MAI 2024

Présents 14 :

Mesdames et Messieurs, BUFFET Jérémy, ANTOINE Claude, CASTAN Gilles, COLLINET Alain, DAVIET Olivier, DIEMERT Catherine, FERRANTE Christianne, HEMON-LAURENS Armelle, LEGER, Guillaume, PUEYO Daniel, PERDRIX Marie-Luce, PETIT-ROULET Fabien, PETROFF Amandine, REY Gilles,

Absents 4 :

BERGER Patricia, DURON Christophe, MILLIET Anne, RASSAT Jean-Michel,

Pouvoirs : 2

Anne MILLIET à Christianne FERRANTE

Jean-Michel RASSAT à Alain COLLINET

Début de la séance 20h00

- Election d'un secrétaire de séance : Alain COLLINET
- Lecture des pouvoirs

Ordre du jour avec délibérations

1. Demande de subvention CDAS 2024 au Département de la Haute-Savoie pour l'équipement sportif (LED sur terrains de tennis) et urbain (Jeux et bancs)

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage du terrain de tennis et afin d'avoir une démarche plus économique de l'énergie, nous souhaitons installer des projecteurs LED.

Les travaux concerneront aussi la rénovation du coffret électrique de la Grenette.

Concernant le mobilier urbain, il est envisagé l'installation de bancs et de jeux enfants (balançoire 0-12ans) sur la place du Chef-Lieu.

Les travaux sont estimés à 20 543,86 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie à hauteur de 50% (€) du montant des travaux.

Entendu l'exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie : **ADOpte A L'UNANIMITE**.

2. Demande de subvention CDAS pour l'acoustique de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire

L'étude de l'acoustique effectuée par l'entreprise IN SITU en 2023 au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire a révélé des nuisances sonores.

Nous souhaitons effectuer les travaux nécessaires à l'amélioration de l'acoustique pour les enfants et le personnel de service. Les travaux sont estimés à 27 940 € HT. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie à hauteur de 50% (€) du montant des travaux.

Entendu l'exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie : **ADOpte A L'UNANIMITE**.

3. Demande de subvention CDAS pour la mise en place de contacteurs pour l'éclairage public

Dans un souci d'économie d'énergie, nous proposons la rénovation de l'éclairage public consisterait en la mise en place de contacteurs en Mairie, aux écoles et à la bibliothèque.

La mise en place de contacteurs aux Choseaux permettra de séparer l'éclairage de l'EHPAD Pierre PAILLET.

Les travaux concerneraient aussi la remise en état de l'armoire électrique aux Buissons.

Les travaux sont estimés à 3 865 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie à hauteur de 50% (€) du montant des travaux. Entendu l'exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie **ADOPTE A L'UNANIMITE**.

4. Demande de subvention CDAS pour la porte de la bibliothèque « Gruffy bouquine »

Les travaux consistent en le changement de la double porte d'entrée de la bibliothèque municipale « Gruffy bouquine ».

Les travaux sont estimés à 5 977 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie à hauteur de 50% (€) du montant des travaux.

Entendu l'exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie : **ADOPTE A L'UNANIMITE**.

5. Demande de subvention CDAS pour la rénovation des fenêtres de l'école élémentaire Georges DUFFAUD

Le bâtiment scolaire ne satisfait plus à l'isolation thermique souhaitée. Nous souhaitons effectuer des travaux de rénovation en changeant les menuiseries et les vitres.

Nous devons mettre aux normes les installations électriques par la pose de blocs de secours aux entrées.

Les travaux sont estimés à 32 005 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie à hauteur de 50% (€) du montant des travaux.

Entendu l'exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention (CDAS) auprès du département de la Haute-Savoie : **ADOPTE A L'UNANIMITE**.

6. Demande de subvention 2024 au Département de la Haute-Savoie, dans le cadre de la répartition des amendes de Police de 2023, pour la réalisation d'un plateau traversant la RD31, la route de la grive et le route des marais

Cette demande concerne le projet de sécurisation du centre village par la réalisation d'un plateau traversant la route d'Alby départementale RD31 au carrefour de la route de la grive et de la route des marais. Les travaux sont estimés à 58 515,30 € HT. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police. Le taux de participation financière du Département correspond 30% (€) du montant des travaux.

Entendu l'exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie **ADOPTE A L'UNANIMITE**.

7. SYANE : renouvellement d'adhésion pour la convention gaz

Madame le Maire propose l'adhésion à la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés auprès du SYANE à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle présente aux membres du conseil les avantages de la signature d'une convention de groupement permettant la sécurité de l'approvisionnement en gaz et une certaine maîtrise des coûts de l'énergie. Entendu l'exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz auprès du SYANE, **ACCEPTE** les termes de la convention,

AUTORISE Madame la Maire à signer la nouvelle convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés à compter du 1^{er} janvier 2026 et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

8. Subventions aux associations pour 2024

Madame le Maire présente aux membres du conseil les différents dossiers de subvention parvenus en Mairie.

Elle soumet la liste des attributions suivantes

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024	Proposition attribution 2024
Art et mouvement du Semnoz	730
Club des deux villages	400
Coopérative scolaire de l'école élémentaire Georges Duffaud	4 500
Epicerie Jeanne Burdin	792
Gruffy Animation	2 000
Gruffy bouquine	3 600
Harmonie Echo du Semnoz	1 500
Club des Randonneurs du Chéran	120
UNC74 Combattants du Chéran (AFN du Chéran)	200
Entreprise individuelle Lucas CROCHON	1 000
TOTAL	14 842

Entendu l'exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** Madame le Maire pour verser les subventions auprès des associations : **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Questions diverses :

Information du conseil sur l'étude thermique menée par Grand Anney sur la maison de retraite

Souhait d'une mise en place de charte avec les associations pour mieux travailler ensemble, favoriser le partenariat commerces associations, communiquer sur les aides obtenues, mise à disposition des services techniques, étude sur les équipements, transparence des comptes, invitation à l'assemblée générale.... Une réunion avec l'ensemble des associations sera organisée à l'initiative de la commune.

Projet rénovation gendarmerie : le projet est modifié depuis la réforme territoriale (auparavant il s'agissait de la création d'une nouvelle brigade de 17 agents). En effet à ce jour le projet consiste à l'aménagement de locaux d'accueil publics et logements pour les familles pour 7 agents, affectés sur Alby sur Chéran mais membre de la communauté de Brigades de Rumilly. La commune de Gruffy ne peut que regretter l'abandon d'une nouvelle brigade, sur laquelle madame le maire s'était impliquée (PLUI pays d'Alby). La commune de Gruffy apporte son soutien néanmoins au nouveau projet : le terrain sur le site du pôle culturel et sportif est excentré par rapport aux communes de notre rive. Ce terrain est propriété du SIPA et constitue une réserve foncière pour l'extension du collège ou autre équipement en lien.

Présentation par madame le maire des éléments fournis par la présidente du Syndicat intercommunal du Pays d'Alby (SIPA). Le cabinet Klopfer a été

mandaté par le bureau du syndicat pour une étude financière. Madame le maire rappelle l'historique du SIPA : créé en 2017 à l'issue de la réforme territoriale, le syndicat a repris les compétences et les équipements que ne reprenait pas l'agglomération. Des attributions financières ont été actées pour le fonctionnement de ce syndicat en fonction des ressources de l'ex communauté de communes et des coûts de fonctionnement des services (2016). Une attribution exceptionnelle (fond de concours de 3.5 millions) a été versé au SIPA pour financer la fin des travaux du Pôle Culturel et Sportif par l'agglomération (validation par l'ensemble des communes). Madame Perdrix présidente du syndicat à sa création, de 2017 à 2020 explique l'intérêt d'une telle création : regrouper les compétences et équipements non repris par l'agglomération, permettre aux communes qui ont financés ses services et équipements d'en bénéficier. Si le syndicat n'avait pas été créé c'est à la commune d'implantation que revienne les équipements. 7 communes ont fait le choix d'adhérer au SIPA : Alby sur Chéran, Allèves, Gruffy, Chapeiry, Saint Sylvestre, Chainaz les Frasses et Hery sur Alby. Des communes ont pu conventionner (Mûres et Saint Félix dans un premier temps). Ces conventions qui n'engagent ces communes que sur une année à peine avaient pour objectif de garder du lien entre les communes, de faire bénéficier aux habitants de celles-ci des mêmes services, d'avoir du temps pour les convaincre de faire une adhésion, signe de solidarité entre petite commune et commune plus importante...etc.

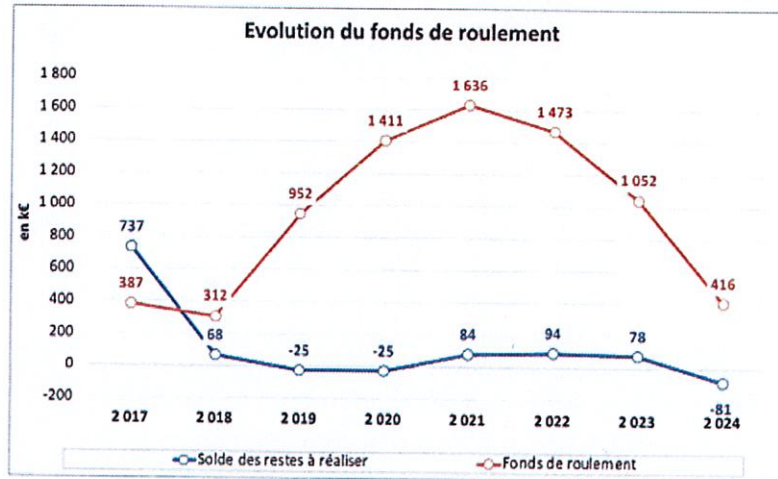
Madame Perdrix rappelle l'élection de Mme Boch au bénéfice de l'âge en 2020, le conflit éthique entre le statut d'élu président et les procédures à titre personnel contre le PLUI du Pays d'Alby.

Elle regrette le chemin pris depuis : dégradation des capacités d'investissements, embauches sans compensation financière, etc. . Les 21 pages présentées sont éloquentes. Ci-dessous un extrait.

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2017-2024

• Les investissements

- ✓ Le SIPA a donc puisé dans son fonds de roulement (= ses réserves) pour financer ses dépenses d'investissement mais aussi, depuis 2023, son insuffisance d'autofinancement.



- ✓ Ces réserves s'élèvent à fin 2024 à 416 k€ (631 k€ au CA moins les 215 k€ restants dû à l'Etat). Elles sont composées toutefois d'un déficit de fonctionnement de 391 k€ et d'un excédent d'investissement de 807 k€.

Fin de la séance 22h30.

Marie Luce Perdrix

Maire de Gruffy

